

ORGANISATION DES ÉLECTIONS DE DÉBUT D'ANNÉE

Veillez trouver ci-après le calendrier des diverses élections prévues en septembre-octobre 2008.

Ces différentes élections sont une étape dans l'apprentissage de la citoyenneté des élèves (objectif éducatif très important) et la mise en pratique du fonctionnement démocratique du collège

I- CONCERNANT LES ÉLÈVES

1.1 – Élections des DÉLÉGUÉS DE CLASSE

- **Sensibilisation et informations** (Vie Scolaire, Professeur Principal) : semaine du 15 au 19/09 et jusqu'à la date retenue pour chaque élection. Si possible, faire émerger des candidatures « raisonnables ». *Je suis disponible pour participer à ces séances et ferais tout mon possible pour y venir si vous m'y invitez.*

- **Vote** : période du lundi 22/09 au mardi 30/09 à 12H

Après entente entre Professeur Principal et Vie Scolaire, le vote est organisé dans le créneau le plus opportun : cours d'Éducation Civique, du Professeur Principal, voire sur un créneau libéré (exemple : cours des accompagnateurs aux sorties VTT-Patrimoine). *Je suis également disponible pour y participer.*

- **Procès-verbaux** : à remettre à la Vie Scolaire, dès la fin des élections, **le mardi 30/09 à 12H au plus tard.**

1.2 – Élections des DÉLÉGUÉS DU FOYER SOCIO-EDUCATIF

- Même procédure, éventuellement à la suite du vote précédent.
- Essayer d'obtenir des candidatures mixtes : un garçon et une fille, parmi les titulaires comme les suppléants.
- Éviter que les mêmes élèves soient élus comme délégués de classe et délégués du Foyer.
- Compléter le P.V. des délégués FSE et le remettre à la vie scolaire.

1.3 - Élections des DÉLÉGUÉS DE L'UNSS

- Prises en charge par les professeurs d'EPS.

1.4 – Élections des DÉLÉGUÉS des ÉLÈVES au C.A.

La liste électorale est la liste des délégués de classe : elle est préparée le mardi 30/09 à 14H à partir des P.V. qui auront été remis. Les délégués de classe, titulaires et suppléants, seront réunis le jeudi 02/10 de 13H00 à 13H45, en salle de réunion par le Principal, la Vie Scolaire et les professeurs qui veulent y assister afin de présenter le rôle des délégués élèves au C.A.

Sont électeurs : les délégués titulaires, éventuellement remplacés par leur suppléant en cas d'absence.

- Modalités de l'élection :

(Décret 2005-1321 du 25/10/05, publié dans le BO N°41 du 10/11/05 ; article 17) :

« Les délégués d'élèves élisent en leur sein au scrutin plurinominal à un tour les représentants des élèves au Conseil d'Administration. Le nom de chaque candidat est accompagné de celui de son suppléant [un ticket]. Sont seuls éligibles les élèves des classes d'un niveau égal ou supérieur à la classe de 5^{ème}. En cas d'égalité des voix, le plus jeune des candidats est déclaré élu. »

Nombre d'élus : 2 (c'est-à-dire : 2 titulaires avec chacun son suppléant).

- Candidatures déposées auprès de M. le Principal jusqu'au moment de l'élection : le dépôt de chaque ticket de candidature permettra d'afficher, ainsi qu'une profession de foi si elle est écrite.

- Election : Le jeudi 16/10 de 13H à 13H45, en salle de réunion. Tous les personnels qui veulent y assister sont les bienvenus.

1.5 – Élections du CONSEILLER GÉNÉRAL JEUNE

Cette élection se fera à partir de la mi-octobre, si ce dispositif est reconduit par le Conseil Général, ce que nous ignorons encore.

II- CONCERNANT LES PERSONNELS

Deux collèges : celui des personnels enseignants et d'éducation (élisant 6 titulaires et autant de suppléants par scrutin de liste) et celui des personnels administratifs, techniques, ouvriers de service (2 titulaires et 2 suppléants, scrutin de liste).

- Publication des listes électorales : le jeudi 19/09
- Dépôt des déclarations de candidature (individuelles) et des listes : le vendredi 03/10 à 17H00 au plus tard, au bureau du Principal [merci aux candidats de respecter les délais et d'émarger sa liste de candidature].
- Élections par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste, le jeudi 16/10.
Le bureau de vote sera installé dans l'ancienne pièce de la photocopieuse et sera ouvert de 8H30 à 16H45.
Une permanence, à répartir entre les candidats ou les personnels libres, est à prévoir durant l'ouverture du bureau de vote (une feuille d'inscription sera prévue à cet effet en salle des professeurs).
- Les dépouillements se feront dès 16H45.

III- CONCERNANT LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les deux parents sont électeurs. La liste électorale sera publiée le mardi 23/09.

- Dépôt des déclarations de candidatures et des listes le lundi 06/10 à 17H00, au bureau du Principal, suivie de la remise des bulletins de vote et d'une profession de foi éventuelle.
- Le mercredi 08/10 : mise sous pli du matériel de vote (participation des familles).
- Transmission aux familles les jeudi 9 et vendredi 10 octobre avec vérification de la bonne réception du matériel de vote par famille.
- Vote par dépôt, par correspondance ou vote direct le vendredi 17/10 (bureau ouvert 13H - 17H00) ; scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste. La Vie Scolaire recueillera les enveloppes de vote par dépôt (portées par les élèves) et le secrétariat celles par correspondance.

Je suis à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Principal,

A. ARTIGALAS.

Destinataires

- ▶ Personnels du collège
- ▶ 1 exemplaire F.C.P.E.
- ▶ Affichage Direction